



Commune de Bugnicourt

ARRETE MUNICIPAL PORTANT
REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
ET DE LA CIRCULATION

OBJET : Course cycliste des 4 jours de Dunkerque
Stationnement interdit sur la RD 47

Nous Maire de la Commune de BUGNICOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant que la 4^{ème} étape de la course cycliste des 4 jours de Dunkerque doit traverser notre commune le vendredi 19 Mai 2023 et qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur son parcours,

ARRETONS :

Article 1^{er} : Le stationnement sur la chaussée et sur les trottoirs de la RD 47 dans la traversée de la Commune sera totalement interdit le vendredi 19 Mai 2023 de 6 h jusqu'après le passage de la 4^{ème} étape de la course cycliste des 4 jours de Dunkerque (RD 47 sens Fressain-Arleux : rue de Fressain, rue de l'Eglise, rue de la Longue Borne)

Article 2 : La circulation sera interdite dans les 2 sens de circulation et totalement interrompue de 13h00 à 14h30 pendant le passage de la caravane publicitaire et celui des coureurs.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Arleux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BUGNICOURT, le 16 Mars 2023

Le Maire,

Christian DORDAIN

